

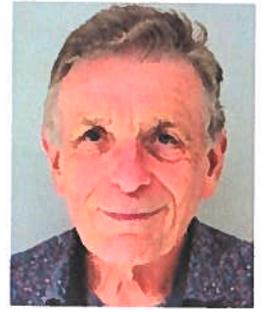
BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Juillet 2020



Mairie Téléphone : 05.49.42.52.07 Fax : 05.49.42.12.20

Mail : contact@aslonnes.fr



06.31.70.59.58

LE MOT DU MAIRE

C'est après de longues semaines de situation exceptionnelle due au COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire mis en place par l'État que le nouveau conseil municipal issu des élections du 15 mars dernier, dans des conditions très particulières, a pu se mettre en place et prendre en charge les affaires de la commune.

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée. Nous ferons tout ce qui sera possible de mener à bien, techniquement et financièrement afin de répondre aux besoins du plus grand nombre en maintenant l'esprit de ruralité qui nous caractérise et en s'adaptant aux évolutions nécessaires au « bien vivre ensemble » auquel nous sommes tous attachés.

Les premières préoccupations seront de mettre en œuvre le projet d'agrandissement de la maternelle et du restaurant scolaire afin de pouvoir continuer à réaliser la confection des repas aux normes sanitaires en prenant en compte le confort du personnel et des usagers.

La crise économique qui va suivre la crise sanitaire risque malheureusement de contrarier les objectifs que nous nous sommes fixés.

Il nous faudra rester vigilants et réactifs aux situations pas toujours maîtrisables.

La nouvelle équipe en place reste très motivée et enthousiaste pour répondre au mieux aux différentes attentes des administrés en préservant notre cadre de vie dont la récente période de confinement nous a démontré le privilège de partager cet environnement.

Roland BOUCHET

INFORMATIONS DU 1^{er} SEMESTRE

À situation exceptionnelle, bulletin d'information exceptionnel.

Ce premier semestre 2020 n'a rien de classique.

- Élections municipales dans des conditions inédites et un climat d'insécurité sanitaire

Conséquences :

-forte baisse de participation

-des élus illégitimes (impossibilité d'effectuer la mise en place du nouveau conseil)

- Confinement du 16 mars, la municipalité a dû gérer :

-la fermeture de l'école

-le personnel mis en « Autorisation Spéciale d'Absence », à l'exception d'un agent des services techniques, le personnel administratif et périscolaire, alternativement en télétravail et en présentiel en assurant la continuité du service public, les réponses aux appels téléphoniques, la messagerie électronique, l'accueil du public sur rendez-vous et traitement des tâches indispensables (factures, payes du personnel...)

Conséquences : l'entretien et les travaux de la commune n'ont pu être faits partout en même temps, avec un effectif réduit à sa plus simple expression.

- Sortie de confinement :

Reprise partielle de l'école sur volontariat des parents.

-Conseil de classe le jeudi pour mise en application d'un protocole de 73 pages à respecter : des classes, entrées/sorties des enfants, cantine (dispositions, approvisionnement des denrées...), personnel (réaffectation des tâches, du matériel complémentaire, grille de sécurité, masques, gel hydroalcoolique, savon et lavage des mains, désinfection des locaux avec anti virucide 3 fois/jour).

15 jours plus tard :

Assouplissement du nombre d'enfants, redimensionnement des moyens, mise en place, à la charge de la municipalité, d'un accueil avec activités en dehors du système scolaire pour les enfants ne pouvant pas intégrer une classe (nombre d'élèves toujours limité) et dont les parents n'avaient pas de solution de garde, réaffectation des tâches et horaires des agents.

15 jours plus tard :

Le ministère décide de « lâcher les troupes » = école obligatoire pour tous :

Réintégration du matériel des classes, redimensionnement des moyens et de la cantine, réorganisation des garderies du matin et du soir, réaffectation des horaires et des tâches des agents.

Pour simplifier : revenir à la normale sans fonctionner normalement et toujours prévenu le jeudi pour le lundi suivant.

Au final :

Nous avons toujours réussi à relever le défi face aux exigences grâce à :

- Une relation exceptionnelle avec l'équipe enseignante qui a fortement collaboré avec la municipalité.
- Une volonté des agents communaux de mener à bien ces conditions exceptionnelles de travail

(horaires atypiques, tâches inhabituelles, protection sanitaire des enfants, approvisionnement des denrées remis en question toutes les 2 semaines afin d'éviter des pertes comme celles précédant le confinement).

Merci à tous ces agents qui se sont dévoués avec abnégation auprès de la municipalité.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

- * Adoption des comptes administratifs 2019
- Mise en place du conseil municipal
- Désignation du maire
- Désignation des adjoints
- Constitution des commissions
- Préparation et vote du budget 2020
- Désignation des « grands électeurs » pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Dates des prochains conseils : les 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre

À 20h - salle du conseil - Les séances sont toujours publiques.

Les comptes rendus sont affichés en mairie et également disponibles sur le site internet : www.aslonnes.fr

LES BUDGETS

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET DE LA MAIRIE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	782 184,41 €	94 055,66 €
RECETTES	798 934,20 €	65 752,19 €
RESULTATS	16 749,79 €	-28 303,47 €
REPORTS 2018	97 903,42 €	20 296,44 €
RESTES A REALISER		-43 234,50 €
RESULTATS 2019	114 653,21 €	-51 241,53 €

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET DE LA MAIRIE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PREVU	907 782,31 €	907 782,31 €	673 381,23 €	716 615,73 €
RESTES A REALISER			43 234,50 €	
TOTAL DU BUDGET	907 782,31 €	907 782,31 €	716 615,73 €	716 615,73 €

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

**En silence, mais réelle.
Le respect des victimes de
Guerre, n'est pas uniquement
dans la démonstration et la parade**



LA FIBRE

Le 10 juillet 2020 à eu lieu l'inauguration du NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés) par le Département de la Vienne.

Le dépliant explicatif réalisé par le Département est joint à cette gazette.



LES PROJETS 2020

-Établissement scolaire

-Refonte du système d'information:

- * Panneau lumineux
- * Site internet
- * Page Facebook
- * Gazette

-Aménagements d'espaces détente et loisirs



ÉTAT CIVIL 1^{ER} SEMESTRE

5 naissances

1 décès

Composition du conseil municipal



Maryse Grémillon
Conseillère municipale



Didier Barrault
Conseiller municipal



Alain Champigny
1^{er} Adjoint



Roland BOUCHET
Maire



Alexandra Juchault
2^{ème} adjointe



François-Xavier Lacombe
3^{ème} adjoint



Isabelle Genavire
Conseillère municipale



Angelina Guillet
conseillère déléguée



Jean-Pierre Mayoral
Conseiller délégué



Mélanie Sicard
Conseillère municipale et
communautaire



Anaïs Ras
Conseillère municipale



Quentin Roy
Conseiller municipal



Philippe Grégoire
Conseiller municipal



Johan Montoux
Conseiller municipal



Jérôme Bellin
Conseiller municipal

MAIRE BOUCHET Roland

<p>1^{er} Adjoint CHAMPIGNY Alan Urbanisme Voirie</p> <p>URBANISME et PATRIMOINE V.P. CHAMPIGNY Alan BARRAULT Didier BELLIN Jérôme MAYORAL Jean-Pierre MONTLOUX Johan ROY Quentin</p>	<p>2^{ème} Adjoint JUCHAULT Alexandra Personnel et affaires scolaires</p> <p>PERSONNEL V.P. JUCHAULT Alexandra BELLIN Jérôme GREGOIRE Philippe GREMILLON Mayse LACOMBE François-Xavier MAYORAL Jean-Pierre</p>	<p>3^{ème} Adjoint LACOMBE François-Xavier Finances et marchés publics</p> <p>FINANCES V.P. LACOMBE François-Xavier BELLIN Jérôme CHAMPIGNY Alan GREGOIRE Philippe GREMILLON Mayse JUCHAULT Alexandra</p>	<p>Conseiller Municipal Délégué MAYORAL Jean- Pierre Bâtiments communaux</p> <p>BATIMENTS COMMUNAUX et PATRIMOINE V.P. MAYORAL Jean- Pierre BARRAULT Didier CHAMPIGNY Alan GREGOIRE Philippe MONTLOUX Johan ROY Quentin</p>	<p>Conseillère Municipale Déléguée GUILLET Angéline Information, communication, commission sociale</p> <p>INFORMATION et COMMUNICATION V.P. GUILLET Angéline GENAIVRE Isabelle GREGOIRE Philippe JUCHAULT Alexandra LACOMBE François-Xavier SICARD Mélanie Agert COLOMBEL Lydie</p>
---	--	---	---	---

<p>VOIRIE et RESEAUX V.P. CHAMPIGNY Alan BARRAULT Didier GREGOIRE Philippe MAYORAL Jean-Pierre MONTLOUX Johan ROY Quentin</p>	<p>APPEL D'OFFRES (C.A.O.) (marchés + 214 000 € H.T. fournitures et services et + 5 350 000 € H.T. travaux) titulaires LACOMBE François-Xavier CHAMPIGNY Alan GENAIVRE Isabelle suppléants MAYORAL Jean-Pierre MONTLOUX Johan ROY Quentin</p>
<p>AFFAIRES SCOLAIRES V.P. JUCHAULT Alexandra BELLIN Jérôme GREGOIRE Philippe GENAIVRE Isabelle RAS Anais SICARD Mélanie</p>	<p>ACCESSIBILITE BARRAULT Didier CHAMPIGNY Alan GREGOIRE Philippe MAYORAL Jean-Pierre</p>
<p>COMMISSION SOCIALE BOUCHET Roland GUILLET Angéline RAS Anais SICARD Mélanie BRUNET Arntick MAYORAL Marie-France ROCHEREAU Véronique</p>	<p>SYNDICAT DU CLAIN SUD (1 T + 1 S) titulaire GREGOIRE Philippe suppléant MONTLOUX Johan</p>

<p>AT86 (m aire d'office) BOUCHET Roland</p>	<p>SYNDICAT ENERGIES VIENNE (1 T + 1 S) titulaire MAYORAL Jean-Pierre suppléant BARRAULT Didier</p>
<p>CNAS (1) Délégué élu JUCHAULT Alexandra</p>	<p>Correspondant Défense (1) GREGOIRE Philippe</p>

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

« Le Petit Aslonnes » : Un départ spécial

Après 1 an de fermeture, le commerce multiservices d'Aslonnes, "le Petit Aslonnes" sur la place du village, a rouvert ses portes avec une nouvelle équipe motivée aux manœuvres : Willy Breyton et sa fille Wendy. Ancien restaurateur, Willy a décidé, avec sa fille, de relever le défi de remettre sur pied une affaire qui vivait depuis des années et qui avait déjà fermé pendant 8 mois, 2 ans auparavant.

Côté épicerie, ce sont plus de 2500 références produit qui sont alignées dans les rayons, le comptoir réfrigéré ou dans les bacs à surgelés (pain, légumes, fruits, viandes, boissons, produits de consommation courante, surgelés, librairie et presse régionale, etc...). Un point relai Mondial Relay permet de retirer et déposer des colis.

On y trouve aussi un bar-tabac pour prendre un café ou un verre, à l'intérieur ou en terrasse.

Dans quelques semaines le restaurant du commerce rouvrira également ses portes, avec une capacité de 50 couverts. Dans un premier temps, ouvert seulement le midi (menu ouvrier ou classique), il devrait également l'être rapidement le soir pour des soirées à thème sur réservation.

L'ouverture du multiservices sur les chapeaux de roue en décembre 2019 a été contrariée par la crise sanitaire du COVID-19 en mars 2020. Wendy et Willy ont toutefois su s'adapter aux restrictions de circulation, en ouvrant tous les jours de 7h à 13h, dimanche compris, et en proposant même des services de livraison à domicile pour les personnes en difficulté. Nous les remercions chaleureusement pour ces services rendus et leur souhaitons bonne chance dans cette nouvelle aventure.

"Le Petit Aslonnes" : 1, route de Vivonne, 86340 Aslonnes. Ouvert du mardi au samedi de 7h à 20h, et le dimanche de 8h à 13h. Tel : 05 49 44 02 96



Salon de coiffure "Coiff et Détente" : Une reprise tendue

Installée depuis 6 ans, notre coiffeuse communale, Julie, a bien démarré son activité. Sa clientèle locale de tous âges s'est correctement développée. Un heureux évènement l'a contrainte à fermer son salon pendant 6 mois fin 2019, sans qu'elle ne trouve de remplaçante pour assurer son suivi. La reprise a donc été difficile en février 2020, une partie de sa clientèle ayant disparue. La difficulté s'est accentuée avec la crise sanitaire du Covid 19, débutée à peine un mois après sa reprise. Heureusement, sa disponibilité et sa gentillesse, dès mai 2020, lui ont permis de séduire, en plus, un autre type de clientèle plus citadine. Nous l'encourageons pour la poursuite de son activité.

Salon de Coiffure "Coiff et Détente" : Place du Champ de Foire, 86340 Aslonnes. Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 17h. Tel : 05 49 18 98 74



VIE ASSOCIATIVE

Malheureusement avec les conditions sanitaires de ces derniers mois et celles actuelles, nos associations ont dû annuler leurs manifestations. De nouvelles dates seront à venir prochainement : APE, Comité des fêtes, AslthE'A, Club de l'Amitié...



L'Association Sportive d'Aslonnes, qui a organisé son assemblée générale le vendredi 03 juillet, est heureuse de vous annoncer la création d'une équipe adulte, qui s'ajoute à celle des débutants déjà existante.

Le championnat départemental se déroulera à Aslonnes en septembre.



!!! NOUVEAUTÉ !!!

À partir du mois de septembre, un nouveau club sportif va faire son apparition dans votre commune : Les Majorettes : Les Eclipses d'Aslonnes

Pour tous renseignements : Stéphan au 06 13 22 36 66 ; Laure au 06 18 75 16 71 ; Noémie au 06 62 91 34 64



BIBLIOTHÈQUE



Pour information, la bibliothèque a rouvert ses portes le 23 juin aux dates et horaires habituels, merci d'y respecter les gestes barrières.

Jours d'ouverture pendant les vacances d'été : 4 et 7 août de 16h à 18h.

TRIBUNE LIBRE

Les élus de la liste « Un Avenir pour Aslonnes »

Voici quatre mois que les élections municipales se sont déroulées.

Vous étiez 262 électeurs (48,16%) à nous accorder votre confiance, nous profitons de ces quelques lignes pour vous remercier très sincèrement.

Nous sommes donc trois élus de la liste « Un avenir pour Aslonnes » pour vous représenter lors des conseils municipaux. Les réunions se déroulent dans un climat serein, emprunt de respect mutuel. Nous sommes présents dans toutes les commissions mises en place par le conseil.

Malheureusement les textes en vigueur autorisent la diffusion de comptes rendus très succincts, où les échanges et notamment nos interventions, ne sont pas relatés, mais sachez que nous avons à cœur de faire entendre la voix de toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien.

Plutôt que de s'enfermer dans une opposition systématique, qui nous semble stérile, nous préférons proposer et apporter un autre regard sur la vie municipale.

Le développement de notre commune est indispensable, mais l'humain doit rester au centre de nos préoccupations ainsi que la protection de notre ruralité. La crise sanitaire que nous venons de vivre le montre bien.

Nous considérons qu'être élu n'est pas une fin en soi, aussi nous souhaitons mettre nos compétences, nos volontés, et tout l'intérêt que nous portons à la vie de notre commune, au service de tous les Aslonnois.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos interrogations ou pour nous proposer vos suggestions : unavenirpouraslonnes@gmail.com

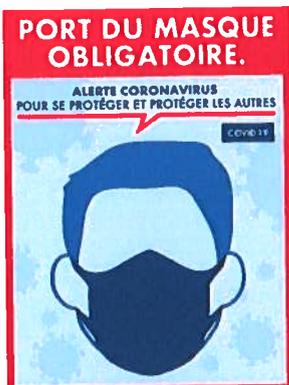
Enfin nous vous rappelons que les séances de conseil municipal sont publiques, chacun peut y assister.

LA PAROLE EST À VOUS

Nous vous rappelons que pour l'ensemble de vos interrogations et suggestions, le Maire et les Élus sont à votre disposition :

- * par mail : contact@aslonnes.fr
- * par téléphone au 05 49 42 52 07

Une permanence est assurée chaque mercredi après-midi, par le Maire (de préférence sur rendez-vous)



Horaires d'ouverture au public de la Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	fermé	13h-17h30
Mardi	fermé	13h-17h30
Mercredi	9h-12h	13h-18h
Jeudi	fermé	13h-17h
Vendredi	fermé	13h-16h

INFORMATIONS DIVERSES

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

- Prenez l'abris
- Prenez un ombre à l'extérieur
- Prenez un verre de liquide à tout moment
- Hydratez-vous à l'extérieur
- Évitez les produits de nettoyage

continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Plus d'infos : 0 800 96 00 00 (appel gratuit)

Commune de **ASLONNES**

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE
AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE EN LIAISON IMMÉDIATE

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous avez des biens pendant les vacances, contactez les services de police ou de gendarmerie pour vous faire accompagner par des agents spécialisés. Avec votre accord, ils pourront vous accompagner de nuit ou de jour dans votre propriété.

LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

MISSION LOCALE RURALE
Centre et Sud Vienne

Le Réseau des Missions Locales

Nadine PINEAU | Chargée d'Accueil

Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne
6 Rue Daniel Cormier
86500 MONTMORILLON
05 49 91 56 83
nadine.pineau@mlrcsv.com

C'est mon pass!

Devenez notre **AMBASSEUR!**

Et bénéficiez des offres de la **carte Pass!**

Rendez-vous au **Bureau d'Information Touristique** de Château-Larcher ou de Vivonne

Infos : Facebook de l'Office de Tourisme des Vallées du Clain

Tél : 05 49 43 47 88

Sapeur-pompier, Pourquoi pas vous ?

Vous avez **plus de 16 ans**, vous êtes étudiant, salarié, employé, chef d'entreprise, femme au foyer, à la recherche d'un emploi... Vous vivez en milieu périurbain ou rural, vous disposez de bonnes capacités physiques, vous êtes motivé par l'aide à autrui et l'engagement citoyen... ?

Alors vous aussi, vous pouvez souscrire un **engagement de sapeur-pompier volontaire** dans l'un des 45 centres d'incendie et de secours de la Vienne.

Comme Stéphanie et Richard, devenir sapeur-pompier est compatible avec une activité professionnelle.

www.idsls.net • 05 49 43 18 00

Sapeur-pompier, Pourquoi pas vous ?

Comment souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire ?

Dans la Vienne, **87% des sapeurs-pompiers sont volontaires**. Ils sont des citoyens ordinaires qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Pour s'engager, vous devez remplir certaines conditions :

Engagement de 5 ans renouvelable avec obligation de :

- Se former : 30 jours de formation initiale (répartis jusqu'à 3 ans) puis 5 jours/an de formation continue
- Se maintenir (1 manœuvre mensuelle) et se maintenir en bonne condition physique
- Assurer une disponibilité opérationnelle minimum de 108 heures d'astreinte /mois dont 1 week-end (en restant chez soi ou à proximité de CIS d'affectation, prêt à répondre à l'appel)

Participation à 1 journée de recrutement (3 sessions organisées/an)

- Tests physiques, cardio-respiratoires et musculaires, tests psychomoteurs (parcours d'abaisse, montée tour incendie et portique)
- Tests écrits simples visant à s'assurer que le sapeur-pompier pourra suivre la formation théorique qui lui sera proposée

L'esprit sapeur-pompier c'est aussi

- Une participation à une action civique de secours
- Une intégration renforcée dans la vie locale
- Une valeur ajoutée au sein de l'entreprise qui vous emploie
- Une adhésion à un groupe, une équipe, une famille
- La reconnaissance par votre entourage

Vous remplissez ces conditions ? Félicitations, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire !

Attention :
Les informations sont données sous réserves
de nouvelles mesures sanitaires

AGENDA 2^{ème} SEMESTRE 2020

Septembre

Mercredi 2 : Assemblée générale Gym

Jeudi 3 : Sortie du Club de l'amitié

Jeudi 17 : Après-midi dansant - Accord'D'Vous

Jeudi 24 : Repas d'automne du Club de l'Amitié

Vendredi 25 : Assemblée générale du Comité des fêtes

Samedi 26 : Conférence Frédéric GERSAL (entrée gratuite)

Mardi 29, mercredi 30 septembre et 1er octobre : Bourse automne hiver

Octobre

Dimanche 4 : Concours de belote

Samedi 10 : Concert AslthE'A

Jeudi 15 : Après-midi dansant - Accord'D'Vous

Dimanche 18 : Repas des Anciens par la commune

Samedi 24 : Loto, association « Okebek » Poitiers

Mercredi 28 : Festival « Quand on conte »

Novembre

Samedi 7 : Boum APE

Jeudi 19 : Après-midi dansant et repas de Noël - Accord'D'Vous

Dimanche 15 : Rando vélo et pédestre

Samedi 21: Animation bibliothèque

Vendredi 27 : Assemblée générale District de foot (départemental)

Décembre

Jeudi 10 : Après-midi dansant - Accord'D'Vous

Samedi 12 : Loto du Comité des fêtes d'Aslonnes

Jeudi 17 : Noël de l'école

Dimanche 19 : Repas de Noël du Club de l'Amitié

Comité de rédaction : Angéline GUILLET, Isabelle GENAIVRE, Philippe GRÉGOIRE, Alexandra JUCHAULT,
François-Xavier LACOMBE, Mélanie SICARD, Lydie COLOMBEL

Directeur de publication : Roland BOUCHET

Imprimé par nos soins - 500 exemplaires

(La gazette est téléchargeable sur le site internet de la mairie)

Comment faire pour profiter de la Montée en Débit ?

Pour accéder au haut-débit, un équipement de Montée en Débit a été installé dans votre commune et est opérationnel depuis le 2 juin 2020.

Vous pouvez donc, depuis cette date, prendre contact avec l'opérateur de votre choix pour contractualiser un nouvel abonnement Haut-Débit.

Trois semaines après ce nouvel engagement, vous pourrez profiter pleinement de la Montée en Débit de votre connexion Internet.

Vous avez déjà un Fournisseur d'Accès à Internet, le plus souvent vous n'avez rien à faire, mais si vous ne constatez pas d'amélioration, il convient de vous rapprocher de votre opérateur pour faire un point sur votre situation.

La Vienne numérique...

2020 : + de 95% du territoire en Haut-Débit !



Evolution des débits dans la Vienne

Légende

■ Débit Correct ■ Zone de Montée en Débit

Plus d'infos : 05 49 49 40 40

La fibre partout dans la Vienne en 2025

Le Département connecte Aslonnes



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



France
Très Haut Débit
REPUBLICAQUE FRANÇAISE



Vallées
du
Clain
Un temps d'avance



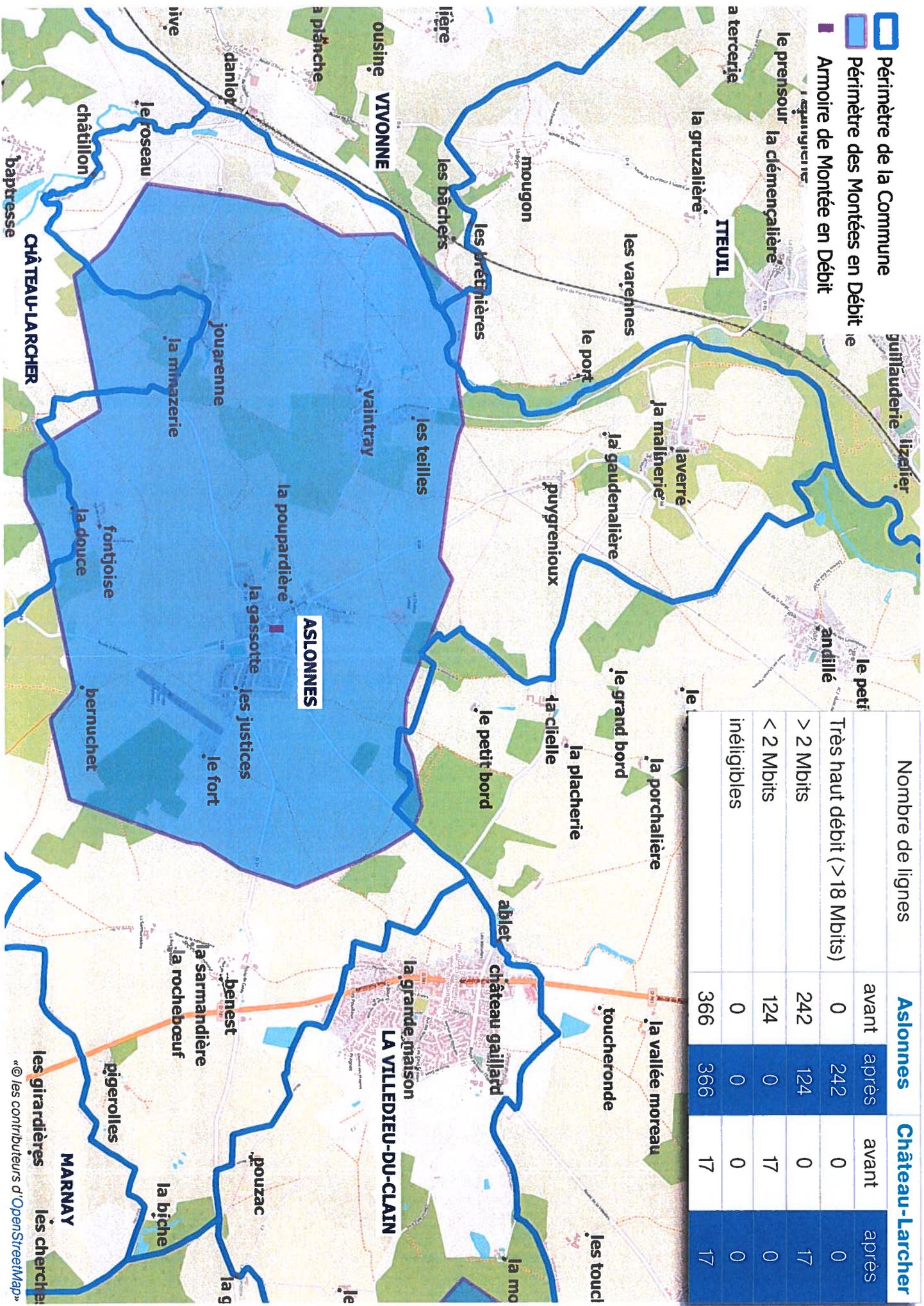
Construisons
la Vienne
de 2025



laviennere6.fr

Le périmètre de la Montée en Débit

-  Périmètre de la Commune
-  Périmètre des Montées en Débit
-  Armoire de Montée en Débit



Nombre de lignes	Aslonnes		Château-Larcher	
	avant	après	avant	après
Très haut débit (> 18 Mbits)	0	242	0	0
> 2 Mbits	242	124	0	17
< 2 Mbits	124	0	17	0
inéligibles	0	0	0	0
	366	366	17	17